

• **L'Hôtel Dieu**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 241 : Localisation de l'Hôtel Dieu et des prises de vue



Figure 242 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Hôtel Dieu / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1862	2,3 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Le Beffroi**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 243 : Localisation du Beffroi et des prises de vue



Figure 244 : Prise de vue 1 - Photographie du Beffroi / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1885	2,7 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **La Collégiale Notre-Dame**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

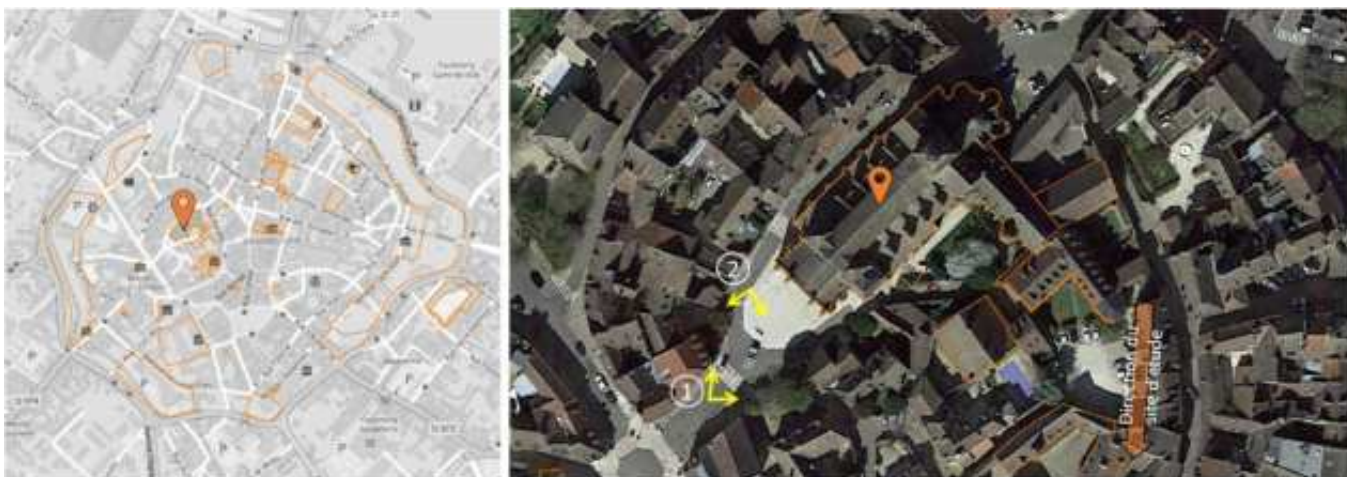


Figure 245 : Localisation du couvent des Carmélites et des prises de vue



Figure 246 : Prise de vue 1 - Photographie du couvent des Carmélites / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1926 Inscrite depuis 1840	2,5 km	Bâti	Non	Non	Nulle

La sensibilité des éléments du patrimoine protégé de Beaune vis-à-vis du projet solaire de Bligny-lès-Beaune

Analyse des enjeux

L'ensemble des éléments qui compose le patrimoine protégé de Beaune (SPR, sites inscrits et classés, monuments historiques) prend place au sein d'un tissu urbain dense qui contraint fortement l'ouverture des champs de visibilité offerts à l'observateur. De ce fait, il n'est possible à aucun moment de lire les parcelles du projet depuis le seuil de ces éléments patrimoniaux.

Malgré la prise de hauteur que peut prendre l'observateur lorsqu'il parcourt les Hautes Côtes, aucun cas de covisibilité entre le site d'étude et les éléments patrimoniaux de Beaune n'a été repéré. Cela s'explique par l'éloignement des deux éléments et par la proximité de la zone industrielle avec les parcelles de projet, qui vient masquer sa visibilité.

Pour ces raisons, la sensibilité attribuée aux éléments du patrimoine protégé du centre de Beaune est nulle.

Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------	-------------	--------	---------	-------	------------

LE SITE CLASSÉ DE LA CÔTE MÉRIDIONALE DE BEAUNE

Analyse des enjeux

Classé depuis 1992, ce site prend place sur les coteaux viticoles et boisés qui qualifient l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Son parcours offre des panoramas remarquables qui s'ouvrent en direction du site d'étude. Il est possible d'apercevoir ce dernier, à plusieurs reprises, lors du parcours des voies viticoles qui font la liaison entre les différents cépages et les villages.

A noter que seules deux vues sont présentées à titre d'exemple, mais que des panoramas semblables sont observables tout au long du cheminement qui traverse les vignes entre Pommard et Volnay. Lors de la lecture de ces panoramas, il est très difficile de lire les détails de la composition des parcelles du projet à l'œil nu. Cela est dû à leur éloignement par rapport à l'observateur et à la faible proportion qu'elles occupent au sein de ce paysage étendu.

De ce fait, la sensibilité attribuée à la Côte Méridionale vis-à-vis du projet solaire est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------



Figure 247 : Localisation du point de vue mettant en évidence la visibilité du site d'étude depuis le site de la Côte Méridionale, à Pommard



Figure 249 : Localisation du point de vue mettant en évidence la visibilité du site d'étude depuis le site de la Côte Méridionale, à Volnay



Figure 248 : Photographie d'un panorama permettant de lire le site d'étude, depuis Pommard
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 250 : Photographie d'un panorama permettant de lire le site d'étude, depuis Volnay
(Crédit photo : NCA Environnement)

LA CHAPELLE DU BAPTAULT, MONUMENT HISTORIQUE À BEAUNE

Cet édifice est nettement excentré par rapport au centre historique de la sous-préfecture et est le seul du territoire compris au sein du site de la Côte Méridionale de Beaune. Autrement, le site inscrit évite les SPR et autres monuments historiques compris dans cette portion du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

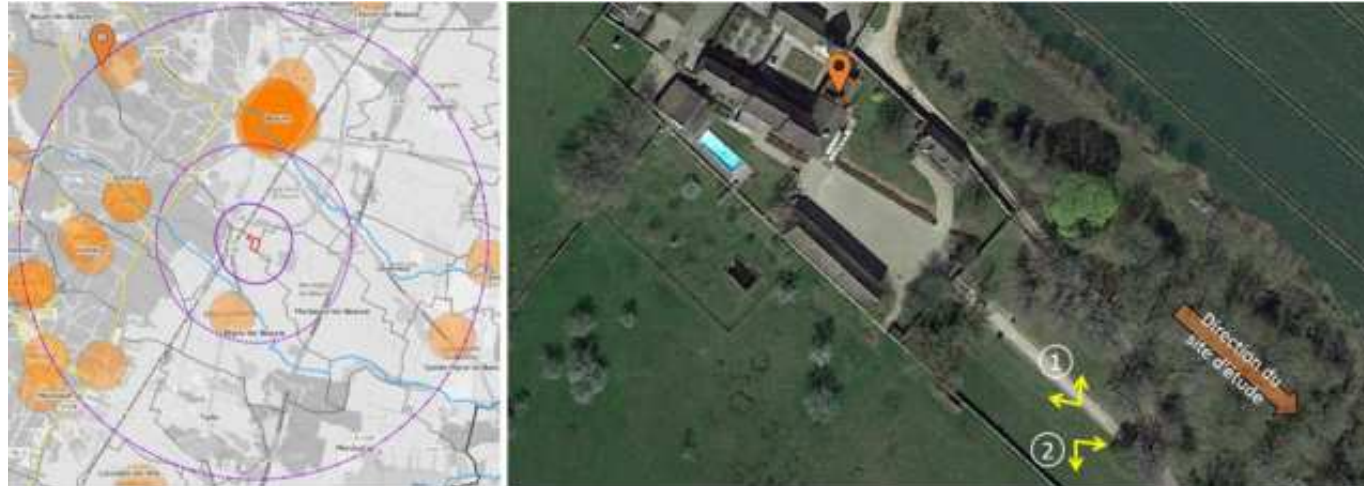


Figure 251 : Localisation de la Chapelle du Baptault et des prises de vue



Figure 252 : Prise de vue 1 - Photographie de la Chapelle du Baptault / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 2000	4,6 km	Bâti	Non	Non	Nulle

LE SPR DE MEURSAULT ET SES MONUMENTS HISTORIQUES

Le SPR de Meursault

La commune de Meursault fait l'objet d'un SPR divisé en trois parties. La plus remarquable d'entre elle concerne son bourg.

Les cartes ci-dessous localisent le périmètre protégé à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 253 : Localisation du SPR de Meursault et des prises de vue

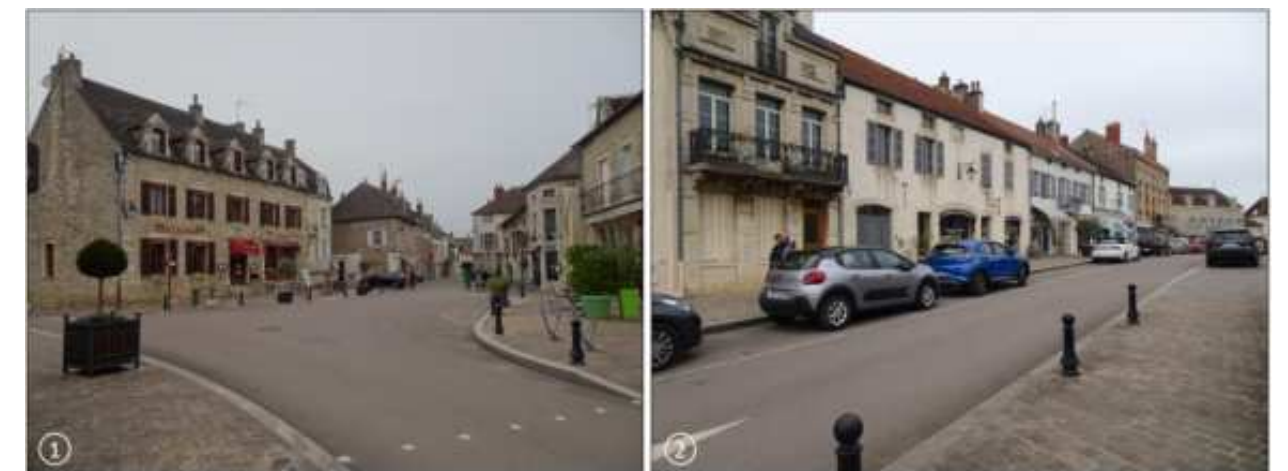


Figure 254 : Prise de vue 1 - Photographie du SPR de Meursault / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Analyse des enjeux

Il n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis le SPR de Meursault à cause de la densité du bâti qui vient qualifier ce tissu urbain. Il n'est pas non plus possible de rencontrer des cas de covisibilité entre le SPR et les parcelles du projet, car la topographie ne permet pas à l'observateur de dominer la ville en dirigeant son regard vers le site d'étude.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant le SPR de Meursault est nulle.



L'Église Saint-Nicolas, monument historique

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 255 : Localisation de l'Église Saint-Nicolas et des prises de vue

L'Hôpital, monument historique

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 257 : Localisation de l'Hôpital et des prises de vue



Figure 256 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église Saint-Nicolas / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 258 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Hôpital / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1846	5,1 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1926 et 2003	4,1 km	Relief, végétation	Non	Non	Nulle

LES AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques restants compris au sein du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et ne faisant pas l'objet d'une autre protection sont décrits dans cette partie.

L'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy, à Pommard

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 259 : Localisation de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy et des prises de vue



Figure 260 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ce monument historique fait l'objet d'un cas de covisibilité léger avec le site d'étude. En effet, l'emprunt des routes qui traversent les Hautes Côtes place l'observateur sur des points hauts qui lui permettent d'apprécier les deux éléments au sein d'un même paysage. Cependant, au vu de l'éloignement du site d'étude et de sa faible empreinte dans ce paysage étendu, cette covisibilité est jugée de négligeable et ne permettra pas au projet de porter atteinte à la patrimonialité de l'édifice.



Figure 261 : Photographie du cas de covisibilité entre l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy et le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1976	2,7 km	Bâti	Non	Oui	Négligeable

L'Église Saint-Cyr et Sainte-Julitte, à Volnay

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

La Chapelle du Cimetière, à Volnay

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 262 : Localisation de l'Église Saint-Cyr et Sainte-Julitte et des prises de vue



Figure 264 : Localisation de la Chapelle du Cimetière et des prises de vue



Figure 263 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église Saint-Cyr et Sainte-Julitte / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 265 : Prise de vue 1 - Photographie de la Chapelle du Cimetière / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1925	3,6 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Un cas de covisibilité entre la Chapelle et le site d'étude est possible. En effet, lorsque l'observateur suit les routes qui serpentent à travers les vignes à l'ouest du monument, il gagne en hauteur et profite d'une vue plongeante qui présente le monument historique en direction du site d'étude. Cependant, les détails de ce dernier ne sont pas appréciables à une telle distance. De ce fait, les modifications qui toucheraient les parcelles du projet ne viendraient pas influencer la patrimonialité du lieu.



Figure 266 : Photographie du cas de covisibilité entre la Chapelle du Cimetière et le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'Église Saint-Germain d'Auxerre, à Monthelie

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 267 : Localisation de l'Église Saint-Germain d'Auxerre et des prises de vue

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1925	3,4 km	Bâti	Non	Oui	Négligeable



Figure 268 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église Saint-Germain d'Auxerre / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1991	4,8 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Le Château, à Monthelie

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

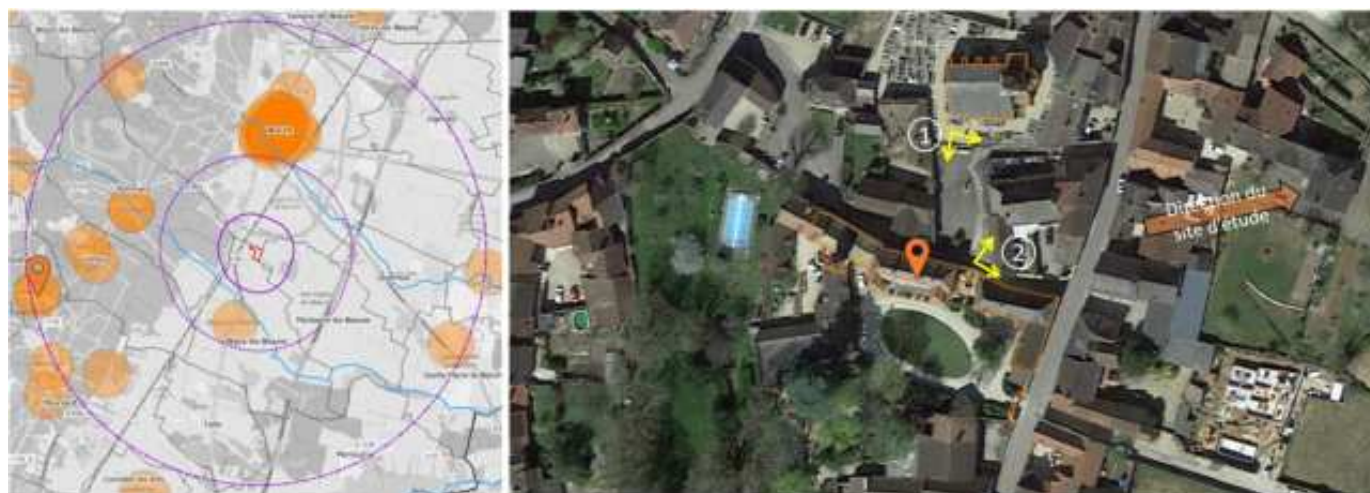


Figure 269 : Localisation du Château et des prises de vue



Figure 270 : Prise de vue 1 - Photographie du Château / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1988	4,8 km	Bâti	Non	Non	Nulle

LA SENSIBILITÉ DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO À L'ÉCHELLE DE L'AAE ET DE L'AER

Analyse des enjeux

La mise en évidence de cas de visibilité du site d'étude lors du parcours du site de la Côte Méridionale de Beaune met en lumière la possibilité de lire les parcelles du projet lors du parcours des Climats du vignoble de Bourgogne. Il en est de même pour les cas de covisibilité présentés avec l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy et la Chapelle du Cimetière. Cependant, il a été vu que les détails du site d'étude ne sont pas lisibles à l'œil nu dans les panoramas qui l'incluent. En effet, son éloignement est trop important et son emprise est trop minime pour qu'il ait une influence sur les paysages perceptibles à cette échelle.

De plus, ces panoramas incluent initialement des éléments paysagers à l'image industrielle et anthropique, comme les routes départementales et les bâtiments industriels des zones d'activité voisines.

Pour ces raisons, il est considéré que la sensibilité des Climats du vignoble de Bourgogne vis-à-vis du projet solaire de Bligny-lès-Beaune est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------

V. 3. 3. 2. Les éléments du patrimoine protégé externes au bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Il comprend le SPR de Sainte-Marie-la-Blanche et son église, ainsi que les églises Saint-Baldoux (Bligny-lès-Beaune) et Saint-Hippolyte (Combertault).

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ DE SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

Elle se compose d'un SPR et de l'Église de l'Assomption.

Le SPR de Sainte-Marie-la-Blanche

Les cartes ci-dessous localisent le périmètre protégé à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 271 : Localisation du SPR de Sainte-Marie-la-Blanche et des prises de vue



Figure 272 : Prise de vue 1 - Photographie du SPR de Sainte-Marie-la-Blanche / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude

Analyse des enjeux

La mise en évidence de cas de visibilité du site d'étude lors du parcours du site de la Côte Méridionale II n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis le SPR de Sainte-Marie-la-Blanche à cause de la distance, du relief et de la végétation.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant ce SPR est nulle.

Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------	-------------	--------	---------	-------	------------

L'Église de l'Assomption, monument historique

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 273 : Localisation de l'Église de l'Assomption et des prises de vue



Figure 274 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église de l'Assomption / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1988	4,6 km	Relief, végétation	Non	Non	Nulle

L'ÉGLISE SAINT-BALDOUX, MONUMENT HISTORIQUE À BLIGNY-LÈS-BEAUNE

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 275 : Localisation de l'Église Saint-Baldoux et des prises de vue

L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE, MONUMENT HISTORIQUE À COMBERTAULT

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

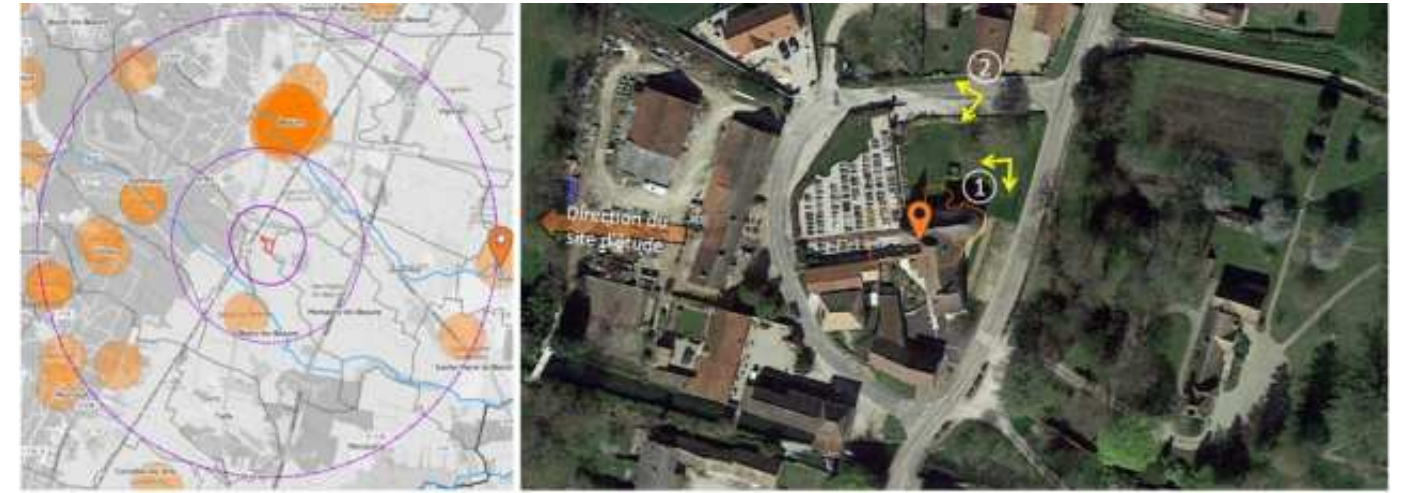


Figure 277 : Localisation de l'Église Saint-Hippolyte et des prises de vue



Figure 276 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église Saint-Baldoux / Prise de vue 2 : Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 278 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Église Saint-Hippolyte / Prise de vue 2 : Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1927	1,5 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1967	5,0 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Malgré des visibilités affirmées du site d'étude depuis le parcours du bien UNESCO et des cas de covisibilité avec deux monuments historiques mis en évidence, il a été vu qu'aucun élément du patrimoine protégé de l'AEE et de l'AER n'est sensible de manière significative à la réalisation du projet solaire. Bien que la richesse patrimoniale des abords de Beaune fasse l'objet d'enjeux importants, la situation et l'éloignement de chaque édifice les isolent des modifications qui pourraient toucher les parcelles du projet.

V. 3. 4. Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales des aires d'étude éloignée et rapprochée

Analyse des enjeux

Il a été vu que la topographie du territoire d'étude est favorable à une visibilité des parcelles du projet depuis les Hautes Côtes qui marquent le nord-ouest de l'AEE. Ailleurs, la planitude du paysage ne permet pas d'ouvrir les vues sur le site d'étude. De ce fait, il est possible de lire la zone de projet à plusieurs reprises lors du parcours de ces hauteurs, ce qui entraîne également des liens visuels avec des éléments du patrimoine protégé. Les Climats du vignoble du Bourgogne (Site UNESCO), la Côte Méridionale de Beaune (Site inscrit) ainsi que l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélemy à Pommard et la Chapelle du Cimetière à Volnay (monuments historiques) entretiennent donc un lien visuel avec les parcelles du projet. Cependant, au vu de l'étendue de ces panoramas, de la faible emprise du site d'étude et de l'éloignement de l'observateur, il a été vu que la modification de la zone de projet ne viendrait pas influencer sur la qualité paysagère et patrimoniale de ces localités.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est :

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------

V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

Le patrimoine protégé, la nature des surfaces végétalisées, bâties ainsi que la nature des accès vont donc être mises en évidence. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 306.

V. 4. 1. Les ambiances paysagères

V. 4. 1. 1. Le relief et l'hydrographie

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude parfois difficilement perceptibles. En effet, la Figure 279 indique que les niveaux qui composent l'AEI varient de 206 m à 230 m. Dans sa majorité, l'aire d'étude prend place sur les plaines cultivées de Beaune qui s'inscrivent sur les courbes étirées du territoire d'étude. Les points d'altitude sont relativement bas, ce qui se justifie par l'inclusion de plans d'eau. A mesure que l'on se dirige vers l'ouest, direction dans laquelle se trouvent les Hautes Côtes, le territoire gagne légèrement en altitude. Ces caractéristiques topographiques, dont le relief ne fait pas vraiment office de masque visuel, sont relativement favorables à une visibilité du site d'étude au sein de l'AEI. Cependant, ces possibilités s'amenuisent avec la présence de bâti ou de végétation dense et volumineuse qui peuvent réduire l'ouverture des champs de visibilité.



Figure 279 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate
(Source : topographic-map.com)

À l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude, l'aire d'étude immédiate prend place sur des points d'altitude relativement bas. L'hydrographie témoigne de ce constat en se dessinant sous forme de plans d'eau qui ont été aménagés pour la promenade ou le loisir. Ils sont cadrés par des zones boisées, ce qui les isole dans leur environnement.



Figure 280 : Photographie d'un des plans d'eau situé au sein de l'AEI, cerné de boisements
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les paysages de l'AEI mettent donc essentiellement en scène des plaines cultivées ou viticoles aux courbes étirées. Cette planitude ainsi que la faible présence d'éléments volumineux encouragent la portée visuelle de l'observateur à glisser sur des centaines de mètres, jusqu'à se heurter au prochain obstacle visuel. Cette caractéristique topographique est favorable à une visibilité du site d'étude depuis ses abords proches et à mesure que l'on s'en éloigne.



Figure 281 : Photographie de la planitude de l'AEI permettant au paysage de se révéler sur plusieurs centaines de mètres
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette planitude permet une découverte relativement aisée de l'environnement qui cadre l'extérieur des limites de l'AEI. Ainsi, les Hautes Côtes qui prennent place à l'extrémité nord-ouest de l'AEI se dessinent dans les paysages en rehaussant l'arrière-plan et en dynamisant les vues.



Figure 282 : Photographie des Hautes Côtes qui se dessinent à l'arrière-plan de ce paysage plan de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

La carte topographique en page précédente indique que l'altitude de l'AEI augmente progressivement à mesure que l'on se dirige vers l'ouest, plus particulièrement une fois la voie ferrée franchie. Cette différence de niveau se perçoit essentiellement depuis le parcours des surfaces planes.



Figure 283 : Photographie du territoire de l'AEI dont l'altitude augmente progressivement vers l'ouest
(Crédit photo : NCA Environnement)

Finalement, la topographie relativement uniforme de l'aire d'étude immédiate est relativement favorable à la visibilité du site d'étude, mais s'amenuise à mesure que l'observateur traverse des zones bâties ou des surfaces végétales volumineuses.

V. 4. 1. 2. Les éléments du patrimoine protégé

Le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Les Climats du vignoble de Bourgogne

Il a été vu que ce périmètre protégé vient essentiellement qualifier l'ouest des aires d'étude du projet. Il se retrouve donc à l'échelle de l'AEI en englobant les vignobles ouest. Sa limite est d'ailleurs matérialisée par la voie ferrée. Les paysages proposés par ce bien UNESCO à l'échelle de l'AEI ne diffèrent pas spécifiquement des deux tiers est de l'aire d'étude, mise à part que la proportion de vignobles y est plus conséquente.



Figure 284 : Photographie d'un paysage caractéristique du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au sein de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

La voie ferrée, qui délimite ce périmètre protégé, est en partie accompagnée par des bandes arborées qui l'isolent d'une partie de son environnement. Cependant, lors du parcours du chemin qui la longe et qui est inclus dans le périmètre protégé, le paysage s'ouvre à plusieurs reprises sur le site d'étude, dévoilant ainsi une partie de sa composition.

Les figures ci-dessous localisent la position de l'observateur à l'échelle de l'AEI et présentent la photographie incluant le site d'étude.



Figure 285 : Photographie de la visibilité du site d'étude depuis une première position au sein du bien inscrit UNESCO
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 286 : Photographie de la visibilité du site d'étude depuis une seconde position au sein du bien inscrit UNESCO
(Crédit photo : NCA Environnement)

Analyse des enjeux

Des cas de visibilité du site d'étude depuis les Climats du vignoble de Bourgogne, bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, sont donc possibles au sein de l'AEI. Cependant, cette portion située à l'extrémité du périmètre protégé ne présente pas de caractéristiques paysagères remarquables et inclut également le tracé de la voie ferrée, élément au caractère industriel. De plus, au vu de la faible emprise du site d'étude (4,7 hectares) et de ses abords végétalisés, il est possible d'affirmer que la transformation de sa nature ne viendra pas influencer la qualité de ce bien protégé de manière significative.

Pour ces raisons, la sensibilité associée aux Climats du vignoble de Bourgogne, bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est faible à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	---------------	---------	-------	------------

La zone tampon du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Cette zone tampon, située de part et d'autre de l'espace central des Climats du vignoble de Bourgogne, représente un écrin de préservation paysagère. Il concerne la totalité de l'aire d'étude immédiate et est délimité, au sein de l'AER, par l'autoroute A6. Il est à noter qu'au sein de l'espace tampon se trouve une zone industrielle, construite au nord de l'AEI. Sa présence conforte l'insertion d'installations anthropiques et industrielles à taille humaine au sein de ce périmètre de préservation.



Figure 287 : Photographie de la zone industrielle comprise au sein de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
(Crédit photo : Google Street View)

Ce constat tend à imaginer que la mise en place d'un parc solaire sur le site de Bligny-lès-Beaune est possible sur le plan paysager, sous réserve d'y apporter les aménagements nécessaires au sein de cet environnement protégé et aux fonctionnalités complexes.

V. 4. 1. 3. L'occupation des sols

L'occupation des sols est en partie guidée par l'inclusion des Climats du vignoble de Bourgogne au sein de l'AEI et par la proximité de la ville de Beaune. Ainsi, l'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est majoritairement rural, mais qui tend à s'urbaniser au nord par la proximité de la sous-préfecture et au sud à l'approche du village de Bligny-lès-Beaune. La carte d'occupation des sols présentée précédemment indique que les terres arables définissent majoritairement l'identité paysagère de l'AEI. Cela s'explique principalement par l'appartenance de cette aire d'étude à l'unité paysagère des Plaines de Beaune. Ainsi, les cultures occupent une bonne partie de ce territoire, et offrent à l'observateur des paysages ouverts qui permettent au regard de glisser parfois sur plusieurs centaines de mètres.



Figure 288 : Photographie des plaines cultivées qui définissent en partie les paysages de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les vignobles, qui apparaissent davantage dans le paysage que ce que prétend la carte d'occupation des sols, viennent interrompre ces vastes étendues cultivées en modifiant la géométrie du paysage. Ils se densifient à mesure que l'observateur se rapproche de l'ouest et marquent de manière prononcée les paysages du Climat des vignobles de Bourgogne. Leur motif apporte de la perspective aux champs de visibilité rencontrés dont les points de fuites sont appuyés par la linéarité des rangs de vigne. Leur faible volume ne leur permet pas de bloquer efficacement les perceptions en direction de la zone de projet.



Figure 289 : Photographie des vignobles qui qualifient essentiellement la partie ouest de l'aire d'étude immédiate
(Crédit photo : NCA Environnement)

Malgré la planitude des lignes et l'occupation rase des sols, les paysages de l'aire d'étude immédiate sont régulièrement rehaussés par de la végétation volumineuse tels que des bosquets, des linéaires arborés ou des haies multistrates. Ce volume vient, à plusieurs reprises, obstruer les chances de percevoir le site d'étude dans l'environnement en dynamisant les ambiances paysagères.



Figure 290 : Photographie des linéaires arborés qui accompagnent la voie ferrée
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les masses boisées les plus importantes prennent place de part et d'autre des étangs qui qualifient les abords des plans d'eau. A leur approche, les champs de visibilité se referment et les chances de voir le site d'étude se dessiner dans les alentours s'amenuisent.



Figure 291 : Photographie du volume végétal qui vient qualifier les abords des plans d'eau
(Crédit photo : NCA Environnement)

À cette échelle d'étude, l'occupation des sols se détermine également par l'inclusion de zones industrielles et de quartiers d'habitation qui sont abordés dans la partie suivante.

La topographie relativement plane de l'AEI, dont l'occupation des sols est globalement peu volumineuse, offre plusieurs possibilités de voir le site d'étude se dessiner dans les paysages. En effet, ces derniers sont essentiellement caractérisés par une succession de terres céréalières et de vignobles qui s'ouvrent sur l'environnement extérieur. D'ailleurs, la densification à l'ouest de la culture des différents cépages indique la présence du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne. Cependant, au vu de la faible emprise du site d'étude et des abords initialement industrialisés de cette portion du périmètre protégé, il a été vu que la qualité paysagère de ce dernier ne serait pas influencée de manière significative par la réalisation du projet.

V. 4. 2. Les éléments anthropiques

V. 4. 2. 1. Les zones industrielles et commerciales

Elles s'établissent sur l'extrémité nord de l'AEI et sont séparées du reste de l'aire d'étude par la route départementale D 1074. Elles introduisent le tissu urbain de Beaune et témoignent de l'influence de la sous-préfecture sur le paysage de cette échelle d'étude. Ces zones d'activité sont essentiellement composées d'entreprises dont l'activité est en lien avec l'exploitation des vignobles. Lors de leur traversée, le paysage industriel contraste de manière significative avec l'environnement rural précédemment traversé. La hauteur des bâtiments rend difficile la perception des éléments de paysage se trouvant au-delà, isolant l'observateur des éventuels changements qui concerneraient le site d'étude.



Figure 292 : Photographie de la zone industrielle présente au nord de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

La route départementale D 1074, qui sépare le site d'étude de la zone d'activité, est rehaussée par rapport au niveau des bâtiments industriels. Ainsi, il n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis leur seuil.

V. 4. 2. 2. Les lieux de loisirs

Les lieux de loisirs sont essentiellement représentés par les deux étangs qui se trouvent à l'est du site d'étude et qui ont fait l'objet d'aménagements spécifiques. Le plus petit d'entre eux semble dédié à la pêche et est entouré d'un itinéraire de promenade. Ce dernier prend place dans les petits boisements qui cadrent l'étang. Malgré sa proximité avec les parcelles du projet, aucune visibilité de celui-ci n'est à déclarer depuis cet étang et ses abords à cause de la densité de la végétation l'entourant.



Figure 293 : Photographie de l'étang de pêche voisin du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 295 : Photographie de l'étang depuis sa rive sud
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le second étang, à l'emprise plus conséquente, déborde également au sein du périmètre de l'AER. Il fait l'objet d'aménagement conséquent sur sa rive nord, puisqu'il s'agit de l'espace de loisirs « Beaune – Côté Plage ». C'est un lieu à l'accès contrôlé pour les véhicules qui présente des horaires d'ouverture contraints. Des piscines et jeux aquatiques y ont été installés. Le tout est accompagné de bâtiments et de service (vestiaires, restauration ...) qui complètent cette offre d'activité. Le site est cadré, sur sa rive gauche, par d'épais boisements qui empêchent le site d'étude de se dessiner depuis le parcours de son pourtour. Autrement, l'étang est également utilisé pour d'autres pratiques, telles que la voile et la pêche.

Bien que cet étang et sa zone de loisir soient visuellement isolés du site d'étude par la densité de la végétation se trouvant sur sa rive gauche, il pourrait être indirectement lié au devenir des parcelles du projet. En effet, il a été vu qu'une voie cyclable venant de Beaune et dont la destination finale est « Beaune – Côté Plage » passe devant la limite sud du site d'étude en présentant sa composition.

V. 4. 2. 3. Les lieux de vie

Plusieurs lieux de vie ont été relevés au sein de l'aire d'étude immédiate. Le plus notable d'entre eux correspond à l'extrémité nord du tissu urbain du village de Bligny-lès-Beaune. Ces quartiers d'habitations s'inscrivent sur les courbes planes de l'AEI. Ainsi, lors du parcours de la plupart de ses rues (allée de l'Alneux et rue de la Croix Blanche), les visibilités vers le site d'étude sont bloquées de toute part par la densité du bâti, ne le rendant pas visible.



Figure 294 : Photographie des aménagements qui qualifient Beaune – Côté Plage
(Crédit photo : NCA Environnement)

Sa rive sud, qui présente de simples aménagements tels qu'un sentier de promenade et des pontons, est libre d'accès toute l'année. Lors de sa déambulation, il n'est pas possible de poser les yeux sur le site d'étude.



Figure 296 : Photographie de la traversée du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune, dont la densité du bâti ferme les paysages
(Crédit photo : NCA Environnement)

En revanche, les maisons situées sur la frange nord du tissu urbain (allée des Creux Chaumonts et rue du Paquier) et qui s'ouvrent sur les champs cultivés sont relativement exposées au devenir du site d'étude. Leurs occupants pourront donc probablement voir le changement qui sera effectué sur ces parcelles.

V. 4. 3. Les voies de circulation

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de centrale photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

V. 4. 3. 1. Les axes principaux

L'axe le plus fréquenté qui traverse l'aire d'étude immédiate est la route D 1074. Il permet de contourner le tissu urbain de Beaune et dessert la zone d'activité présente au nord de l'AEI. Le niveau de cette route est plus élevé que celui du site d'étude, permettant au conducteur d'avoir une vue plongeante en direction des parcelles d'étude. Cependant, cet axe traverse déjà un environnement dont le paysage est qualifié par la proximité de la zone industrielle. Ainsi, l'essence du paysage qu'elle traverse actuellement ne devrait pas être remise en cause par la construction du projet solaire.



Figure 297 : Photographie des habitations de la frange nord du village de Bligny-lès-Beaune qui s'ouvrent en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Une autre habitation, davantage isolée, se trouve le long de la route de Beaune, qui correspond à la D18. Un peu plus au sud s'inscrit un hangar qui n'est pas habité. Les deux bâtis sont pris en étau entre l'axe relativement circulé et la voie ferrée. La maison est légèrement encaissée par rapport à la voie ferrée et voit l'extrémité ouest de sa parcelle fortement arborée. Il n'est donc pas possible de lire le site d'étude dans le paysage depuis ce domaine privé.

Tableau récapitulatif des visibilitées du site d'étude et des sensibilités depuis les lieux de vie de l'AEI

Nom	Type de bâti	Distance du SE	Visibilité du SE	Sensibilité
Rue de la Croix-Blanche	Quartier résidentiel	660 m	Non	Nulle
Allée de l'Aneux	Quartier résidentiel	600 m	Non	Nulle
Rue du Paquier	Quartier résidentiel	580 m	Oui	Modérée
Allée des Creux Chaumonts	Quartier résidentiel	530 m	Oui	Modérée
Route de Beaune	Habitation isolée	303 m	Non	Nulle

L'aire d'étude immédiate est composée de divers espaces aux fonctionnalités multiples accueillant tout type de public. La zone industrielle située au nord est à destination économique et commerciale, les étangs sont apparentés aux loisirs et les lieux de vie sont principalement représentés par le tissu urbain de Bligny-lès-Beaune qui intervient dans l'AEI. C'est depuis la frange nord de ce dernier que des visibilitées notables du site d'étude sont à déclarer, rendant une quinzaine d'habitations relativement sensibles à la réalisation du projet.



Figure 298 : Photographie de la route départementale D 1074 qui traverse le nord de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le second axe relativement emprunté est la route départementale D 18 qui traverse la moitié ouest de l'AEI. Il dessert le centre de Bligny-lès-Beaune. La grande majorité de cet axe est cadré par du bâti ou par des bandes arborées, permettant difficilement d'ouvrir les paysages en direction du site d'étude. Quelques percées visuelles présentant les parcelles du projet ont été repérées, mais leur ouverture très ponctuelle ne permet pas d'augmenter la sensibilité de cet axe de manière significative.



Figure 299 : Photographie de la route départementale D 18 qui dessert le bourg de Bligny-lès-Beaune
(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, l'aire d'étude immédiate est traversée par la voie ferrée qui dessert le centre de Beaune. La trace de cette infrastructure dans le paysage reste discrète, car les rails sont encaissés par rapport au niveau naturel du terrain. Cependant, sa traversée reste remarquable et vient industrialiser les paysages qu'elle séquence. Cet axe scinde le territoire de l'AEI en indiquant la limite des Climats du vignoble de Bourgogne, bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de son parcours, il peut être ponctuellement possible de lire le site d'étude dans le paysage. Cependant, cette visibilité est en réalité nettement atténuée par la vitesse du voyageur.



Figure 300 : Photographie du passage de la voie ferrée au sein de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 3. 2. Les routes secondaires

Elles sont principalement utilisées par les riverains et sont desservies par les axes routiers principaux précédemment identifiés. Elles permettent de desservir les différents quartiers résidentiels et les entreprises de la zone d'activité. Au vu de la densité du bâti qui les cadre, leur parcours ne permet pas d'ouvrir les visibilités sur le site d'étude.



Figure 301 : Photographie d'une route secondaire qui dessert un quartier d'habitation
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 3. 3. Les chemins empierrés et itinéraires cyclables

Un réseau notable de chemins empierrés vient quadriller le territoire de l'aire d'étude immédiate. Il est exceptionnellement emprunté par des véhicules motorisés, et se restreint à l'usage piéton ou cyclable. Les chemins sont revêtus d'une couverture calcaire concassée ou d'un enrobage fin qui permet un certain confort d'utilisation.



Figure 302 : Photographie du type de chemin empierré qui traverse l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette qualité de revêtement s'explique par le fait qu'une partie de ces voies sont le support d'une voie verte et d'un itinéraire cyclable qui dessert le centre de Beaune à « Beaune – Côté Plage ». Ce cheminement passe à proximité du site d'étude, le rendant relativement sensible à la réalisation du projet solaire. Il est probablement très fréquenté lors des beaux jours. De plus, il a été remarqué que ces chemins sont quotidiennement empruntés par des promeneurs, des joggeurs ou des cyclistes qui viennent profiter de la campagne environnante de Beaune.



Figure 303 : Photographie de l'itinéraire cyclable qui longe la limite sud du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 304 : Photographie du type de chemin empierré qui traverse l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 3. 4. Les chemins enherbés

Un seul chemin enherbé est principalement présent au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'une allée qui sépare les deux étangs et permet de rejoindre le complexe de « Beaune – Côté Plage ». Elle est cernée de boisements et son parcours ne permet pas d'ouvrir les vues sur le site d'étude.



Figure 305 : Photographie du type de chemin empierré qui traverse l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

De par sa situation rurale et sa proximité avec la ville de Beaune, l'AEI comprend un réseau d'axe de circulation relativement dense et diversifié. Bien qu'il ait été vu que le site d'étude est perceptible depuis le parcours des principales voies de déplacement (D 1074, D 18 et voie ferrée), certaines des sensibilités concernent l'itinéraire cyclable qui dessert « Beaune – Côté Plage » depuis le centre-ville de Beaune qui se rapproche du site d'étude. Un autre chemin empierré qui longe le site d'étude, bien que non inclus au sein de l'itinéraire cyclable, peut quand même être emprunté pour se rendre à l'espace de loisir. Cette exposition tend à préconiser des aménagements spécifiques afin de favoriser l'intégration du projet dans ce réseau de voies douces.

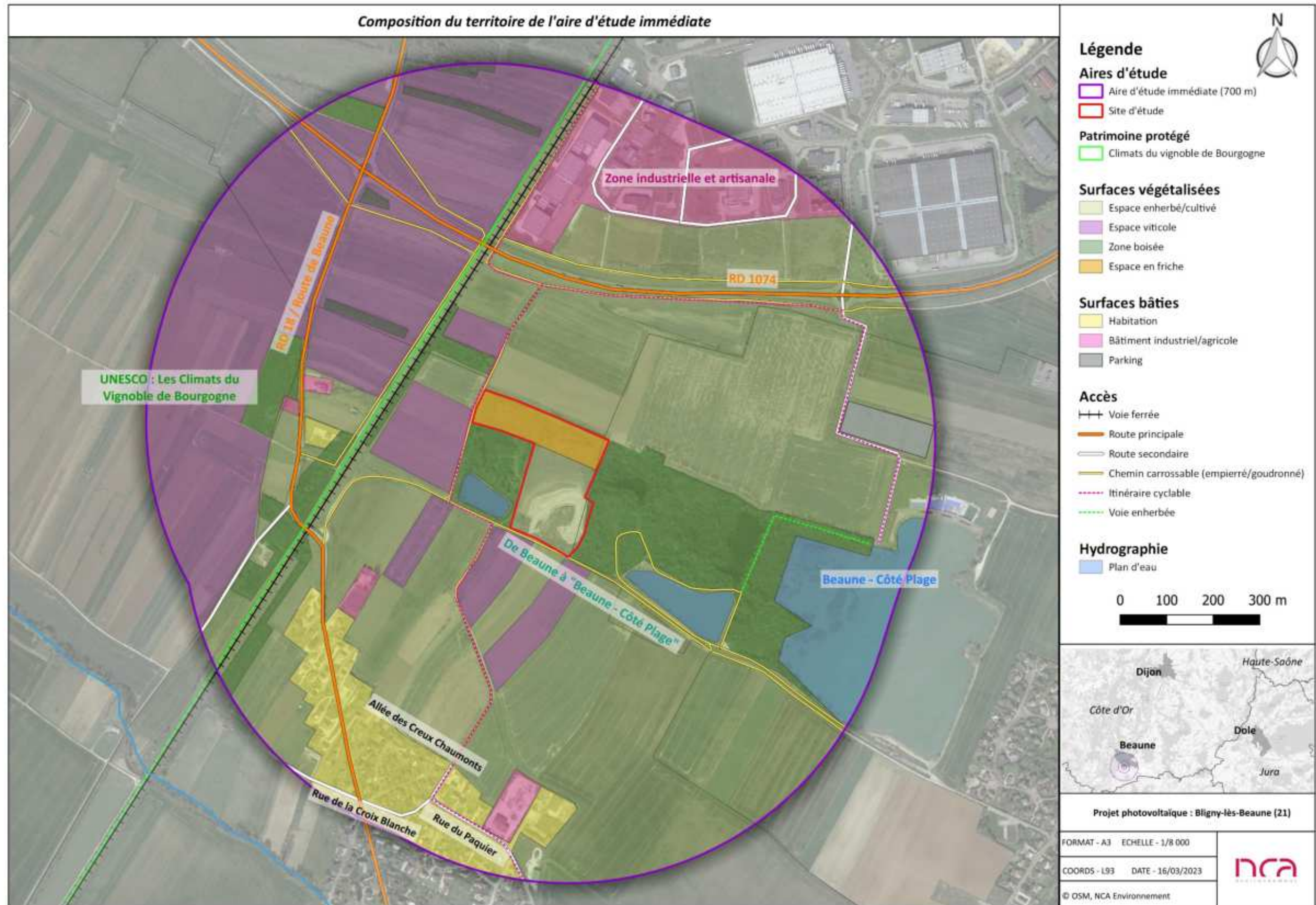


Figure 306 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 4. Synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères concernant l'aire d'étude immédiate du projet

Analyse des enjeux

L'aire d'étude immédiate est assez éloignée du centre de Beaune pour n'inclure aucun de ses éléments patrimoniaux. En revanche, il a été remarqué que le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Climats du vignoble de Bourgogne, occupe le tiers ouest de l'AEI. Depuis le parcours de son extrémité, le long de la voie ferrée, il est possible de lire le site d'étude dans le paysage à quelques reprises. Cependant, cette portion du bien UNESCO s'ouvre initialement sur la zone industrielle voisine et présente des éléments nettement anthropiques qui artificialisent les champs de visibilité (routes départementales, zone d'activité, voie ferrée). Au vu de son emprise limitée, la modification du site d'étude ne viendrait pas compromettre l'essence du bien à cette échelle, mais devra malgré tout faire l'objet d'une intégration paysagère afin de le rendre le plus discret possible.

Concernant les voies de circulation, l'AEI se compose de deux axes routiers relativement passants : la D 1074 qui permet de contourner Beaune et la D 18 qui rejoint le centre de Bligny-lès-Beaune. Lors du parcours du premier, le conducteur prend légèrement de la hauteur, ce qui lui permet de dominer le site d'étude en ouvrant les paysages dans sa direction. Cependant, sa vitesse de déplacement ainsi que l'environnement traversé initialement industrialisé ne permettra pas au projet de se détacher dans le paysage de manière significative. Le parcours du second axe principal ouvre très ponctuellement le paysage en direction du site d'étude, ce qui le rend peu prégnant dans le paysage traversé. Finalement, l'axe de circulation le plus exposé à la réalisation du projet est le chemin empierré longeant la limite sud du site d'étude. Il n'est pas compris dans un itinéraire cyclable, mais permet tout de même de rejoindre l'espace de loisir de « Beaune – Côté Plage ». La modification du paysage traversé pourrait donc avoir une influence sur l'image de ce lieu de loisir. À noter que ce chemin empierré semble utilisé toute l'année pour le loisir (promenade, course, VTT...).

L'analyse de l'aire d'étude immédiate a mis en évidence la proximité de l'extrémité nord du bourg de Bligny-lès-Beaune. Ainsi, les habitations qui se positionnent le long de sa frange nord sont relativement exposées à la modification du site d'étude, puisque leurs ouvertures s'ouvrent dans cette direction. Autrement, les habitations situées plus en amont voient leur environnement être davantage qualifié par la proximité du bâti, ce qui les isole visuellement du site d'étude.

La complexité de l'environnement qui encadre le site d'étude et la diversité de ses fonctions justifient la sensibilité attribuée à cette échelle d'étude vis-à-vis du projet solaire. En effet, la conception de ce dernier devra prendre en compte la proximité du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la zone de loisir, la proximité d'itinéraires cyclables et de promenade, et d'habitations. Cependant, l'emprise limitée et rassemblée du site d'étude encourage la mise en place d'un projet à taille humaine dont l'intégration pourrait être favorisée par la mise en place de mesures paysagères.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant l'aire d'étude immédiate est :

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	----------------	-------	------------

V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 321.

V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude couvre une surface d'environ 4,7 hectares et prend place sur un terrain communal. Ce dernier était autrefois une décharge qui a ensuite été remblayée, ce qui explique son niveau d'altitude qui est supérieur à celui de l'environnement qui l'entoure. Malgré sa forme assez simple, plusieurs structures paysagères se distinguent.

V. 5. 1. 1. L'espace enherbé

Il prend place sur la partie sud du site d'étude et occupe la majorité de son emprise. Contrairement à ce que stipule la photographie aérienne, sa couverture est relativement uniforme et montre une revégétalisation récente de cet espace remblayé.



Figure 307 : Photographie de l'espace enherbé qui qualifie une partie du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Lors du parcours de cet espace, l'observateur culmine sur le site d'étude et domine son environnement. Le faible volume de cette végétation permet d'ouvrir nettement les paysages sur l'extérieur, révélant à l'observateur la composition des autres aires d'étude. Ce constat témoigne également de la visibilité de la parcelle sur plusieurs kilomètres, puisque les Hautes Côtes sont lisibles lors de son parcours.



Figure 308 : Photographie des Hautes Côtes visibles depuis le parcours de la zone enherbée du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 310 : Photographie de la strate herbacée qui se densifie à mesure que l'observateur se dirige vers le nord du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ainsi, le parcours de cet espace permet à l'observateur d'apprécier sa position surélevée par rapport à ses alentours. En se rapprochant de ses limites, ce constat se révèle à lui avec l'appréciation de pentes déclinant nettement en direction des étangs extérieurs.

La couverture de cette portion du site d'étude ne présente pas d'intérêt paysager particulier. En revanche, sa position surélevée l'expose à des visibilitées depuis l'extérieur, et ce sur plusieurs kilomètres, ce qui représente sa principale sensibilité.



Figure 309 : Photographie des limites du site d'étude qui témoignent de sa position surélevée par rapport aux alentours
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 1. 2. L'espace de friche arbustive

Il a été vu que le site d'étude a tendance à s'enfricher à mesure que l'observateur se dirige vers le nord. En effet, la végétation se densifie et intègre de plus en plus d'éléments arbustifs, rendant la prospection de cette portion du site d'étude difficile. Des ronciers et des arbres aux papillons (*Buddleja davidii*) prennent possession de l'espace en s'implantant sur le déclin de la partie enherbée précédemment présentée.

Au fur et à mesure que l'observateur se dirige vers le nord du site d'étude, cet espace tend à s'enfricher en intégrant une végétation herbacée de plus en plus volumineuse qui rend l'appréciation globale des parcelles du projet difficile.



Figure 311 : Photographie de la friche arbustive qui prend peu à peu possession de la partie nord du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 312 : Photographie de la friche arbustive qui définit la partie nord du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

La présence de rares trouées dans cette végétation permet à l'observateur, avec difficulté, de se frayer un chemin dans cet environnement. La végétation vient alors occulter le paysage qui s'offre à lui en l'isolant de son environnement extérieur.



Figure 313 : Photographie de la densité de la friche arbustive du site d'étude qui isole l'observateur dans son environnement
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette friche arbustive n'inclut pas d'éléments végétaux remarquables qui permettraient de la qualifier comme étant sensible. En revanche, elle inclut un volume existant dont la conservation des sujets périphériques pourrait favoriser l'intégration du projet solaire dans cet environnement, en filtrant sa visibilité depuis l'extérieur.

V. 5. 1. 3. Les bosquets

Ils se distinguent de la friche arbustive par leur développement et la diversité des essences qui les composent, les rendant intéressants sur le plan paysager. Ils sont disposés le long de la limite nord du site d'étude, de part et d'autre de son entrée. Ils incluent des petits arbres qui apportent une certaine diversité paysagère aux paysages proposés par le site d'étude.



Figure 314 : Photographie du bosquet présent à l'ouest de l'entrée du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 315 : Photographie du bosquet présent à l'est de l'entrée du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ces bosquets, malgré leur faible emprise, représentent une sensibilité du site d'étude. En effet, leur position et leur volume sont favorables à une diminution de la prégnance du projet depuis le nord, ce qui leur procure une fonction importante dans la composition des parcelles du projet.

V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Les limites du site d'étude ne sont pas toujours facilement identifiables à cause de la densité de la végétation qui vient obstruer les visibilités. Cependant, on peut les deviner par la présence d'une clôture gagnée par la végétation au sud et sur la façade ouest. Sur la partie nord, elles sont essentiellement visibles depuis l'extérieur. Enfin, à l'est, les limites du site d'étude ne sont pas clairement définies et débordent dans la partie encaissée qui introduit l'étang voisin.